

13 avril 2017
Français
Original: anglais*

**Douzième Réunion des chefs des services
chargés au plan national de la lutte contre
le trafic illicite des drogues, Europe**

Vienne, 27-30 juin 2017

Ordre du jour provisoire et annotations

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale.
4. Application des recommandations adoptées à la onzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe.
5. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016.
6. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail:
 - a) Utilisation d'Internet aux fins d'activités liées à la drogue;
 - b) Alternatives à l'incarcération pour certaines infractions en tant que stratégies de réduction de la demande favorisant la santé et la sécurité publiques;
 - c) Blanchiment d'argent, flux financiers illicites et mesures de lutte efficaces;
 - d) Prise en considération de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes en matière de drogues.
7. Application de la décision 60/1 de la Commission des stupéfiants portant sur le renforcement des organes subsidiaires de la Commission.
8. Organisation de la treizième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la douzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe.

* Disponible uniquement en anglais, espagnol, français et russe, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.



II. Annotations

1. Élection du Bureau

Le Bureau est élu conformément à l'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social. Il est d'usage que les réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, élisent un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Le projet d'ordre du jour provisoire de la douzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, a été approuvé à la onzième Réunion, tenue à Bruxelles, du 22 au 25 juin 2015.

Après avoir adopté l'ordre du jour, la douzième Réunion pourrait fixer un calendrier et décider de l'organisation des travaux. On trouvera en annexe au présent document un projet d'organisation des travaux dont elle sera saisie.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations (UNODC/HONEURO/12/1)

3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale

Les participants sont invités à présenter à la douzième Réunion les mesures prises par leur gouvernement en faveur de la coopération régionale et sous-régionale dans des domaines tels que les enquêtes conjointes, la formation aux techniques de détection et de répression et l'échange d'informations et de données d'expérience relatives à la lutte contre le trafic de drogues.

Les participants sont également invités à faire part à la Réunion des obstacles qui, dans la pratique, entravent la coopération sous-régionale et à proposer des mesures pour les surmonter.

Ils sont priés de soumettre à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, avant la tenue de la douzième Réunion, un rapport de trois pages informant la Réunion des tendances du trafic de drogues dans leur pays et, conformément à la résolution 56/10 de la Commission des stupéfiants, rendant compte, d'une part, des mesures prises pour réduire l'offre et la demande et, d'autre part, de la coopération internationale visant à lutter contre le blanchiment d'argent et à promouvoir la coopération judiciaire. Seuls les rapports nationaux reçus avant la date indiquée dans l'invitation à la douzième Réunion seront traduits dans les langues de travail de la Réunion.

Documentation

Rapport du Secrétariat sur les statistiques du trafic illicite des drogues en Europe et dans le monde (UNODC/HONEURO/12/2)

Rapport du Secrétariat sur la situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale (UNODC/HONEURO/12/3)

4. Application des recommandations adoptées à la onzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe.

Les participants sont invités à présenter à la douzième Réunion les mesures prises par leur gouvernement comme suite aux recommandations adoptées à la onzième Réunion. La Réunion sera saisie d'une note du Secrétariat présentant les réponses reçues au questionnaire sur les mesures prises par les gouvernements.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'examen de l'application, par les États de la région, des recommandations adoptées à la onzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe (UNODC/HONEURO/12/4)

5. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016

Dans sa résolution 56/10, la Commission a prié les réunions de ses organes subsidiaires de contribuer au suivi de l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action au niveau régional en examinant les progrès réalisés dans chaque région à cet égard au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue".

Dans cette même résolution, la Commission a encouragé les États Membres à examiner les compétences et la composition de leurs délégations aux réunions de ses organes subsidiaires, afin de couvrir les différents aspects du problème mondial de la drogue, à savoir la demande, l'offre et la coopération internationale, l'objectif étant de mener des débats de fond sur cette question et de participer activement à l'examen du point de l'ordre du jour susmentionné, et a prié les réunions de ses organes subsidiaires de formuler, à l'issue de leurs délibérations, des recommandations régionales visant à faire progresser l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action.

L'Assemblée générale a tenu une session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue du 19 au 21 avril 2016 et a adopté un document final intitulé "Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue" (résolution S-30/1 de l'Assemblée générale, annexe).

Ce document contient un ensemble de recommandations pratiques issues de l'examen de la suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action, dont une évaluation des progrès accomplis et des moyens de résoudre les difficultés rencontrées de longue date ou depuis peu dans la lutte contre ce problème, dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et des autres instruments des Nations Unies portant sur cette question.

Le document final contient un large éventail de recommandations pratiques portant sur les sept domaines thématiques suivants: a) réduction de la demande et mesures connexes, y compris la prévention et le traitement, ainsi que d'autres questions ayant trait à la santé; b) assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle destinées exclusivement à des fins médicales et scientifiques et l'accès à ces substances, tout en en prévenant le détournement; c) réduction de l'offre et mesures connexes, efficacité de la répression, mesures prises face à la criminalité liée aux drogues, et lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire; d) questions transversales: drogues et droits de l'homme, jeunes, enfants, femmes et collectivités; e) questions transversales qui se posent pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue: situation mouvante, évolutions et circonstances du moment, dangers et risques nouveaux et persistants, dont les nouvelles substances psychoactives, conformément aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et aux autres instruments internationaux applicables; f) renforcement de la coopération internationale fondée sur le principe de la responsabilité commune et partagée; et g) développement alternatif, coopération régionale, interrégionale et internationale aux fins d'une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement, et résolution des problèmes socioéconomiques.

Les États Membres se sont déclaré résolus à prendre les mesures qui doivent l'être pour donner suite aux recommandations pratiques, en étroite partenariat avec l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales et la société civile, et à communiquer en temps voulu à la Commission des stupéfiants, en sa qualité d'organe directeur des Nations Unies chargé en premier lieu des questions relatives au contrôle des drogues, des informations sur les progrès réalisés dans l'application de ces recommandations.

La Commission des stupéfiants a lancé le processus de suivi à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016, en mettant l'accent sur l'application des recommandations. À cette fin, deux cycles de discussions ont été menés sur les sept domaines thématiques. En octobre 2016, les discussions ont porté sur le partage des données d'expérience, des enseignements tirés et des mesures déjà prises pour appliquer ces recommandations. En janvier 2017, elles se sont concentrées sur les mesures que la Commission des stupéfiants pourrait prendre en vue d'appliquer les recommandations. Des informations supplémentaires sur le processus de suivi sont disponibles à l'adresse suivante: www.unodc.org/postungass2016/en/follow-up-process.html.

À sa soixantième session, en mars 2017, la Commission des stupéfiants a décidé d'organiser un débat ministériel, qui se tiendra lors de sa soixante-deuxième session, prévue en 2019 à Vienne, et dont l'objectif sera de faire le bilan de l'application des engagements communs pris pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue, en particulier au regard de la date butoir de 2019 prévue dans la Déclaration politique et le Plan d'action.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants à la Réunion seront invités à examiner les difficultés que rencontrent les États de la région à mettre en œuvre la Déclaration politique et le Plan d'action. Ils seront également invités à examiner la manière dont ils pourraient contribuer au mieux au suivi assuré par la Commission des stupéfiants à la session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en 2016 et à l'application du document final, en mettant à profit leurs connaissances techniques et leurs expériences régionales.

Documentation

Déclaration politique et Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (*Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 8 (E/2009/28), chap. I, sect. C*).

Document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé "Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue" (résolution S-30/1 de l'Assemblée générale, annexe).

6. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail

Des groupes de travail spéciaux seront constitués et chargés d'examiner des questions d'intérêt régional et de faciliter des discussions informelles et des échanges de vues francs, afin d'améliorer la coopération. Ils sont invités à présenter leurs constatations, conclusions et recommandations en séance plénière, pour approbation et inclusion dans le rapport sur les travaux de la douzième Réunion.

À l'issue de consultations concernant l'évolution de la situation dans la région, les groupes de travail seront invités à examiner respectivement les thèmes suivants.

a) Utilisation d'Internet aux fins d'activités liées à la drogue

Les groupes de trafiquants et autres groupes criminels utilisent Internet et des technologies de communication connexes pour faciliter leurs activités illégales. Les participants seront priés de mettre en commun leurs données d'expérience sur l'emploi de telles technologies par ces groupes criminels. Le groupe de travail s'efforcera d'identifier les menaces communes actuelles et de proposer des recommandations

relatives aux mesures de lutte que les services de détection et de répression ont à leur disposition pour y faire face. Il discutera également de la collecte et de la préservation d'éléments de preuves provenant de nouvelles sources et des meilleures pratiques à adopter pour les présenter comme éléments à charge au tribunal. Les intervenants souhaiteront peut-être inclure dans leur vue d'ensemble l'utilisation du darknet visant à entraver les enquêtes, des observations sur l'emploi du bitcoin en tant que mode de paiement et des techniques efficaces susceptibles d'être appliquées pour contrer ces nouveaux développements. Les participants devront examiner les options prévues par les législations actuelles qui permettent à leurs organismes d'agir efficacement dans ce domaine et être prêts à faire des observations et à formuler des recommandations sur les meilleures pratiques et les mesures supplémentaires à adopter pour en améliorer l'efficacité.

En outre, le groupe de travail voudra peut-être examiner la question de l'utilisation d'Internet à des fins de prévention, y compris via les médias sociaux et autres réseaux afin, notamment, de protéger les enfants et les jeunes contre l'abus de substances placées sous contrôle et de nouvelles substances psychoactives.

b) Alternatives à l'incarcération pour certaines infractions en tant que stratégies de réduction de la demande favorisant la santé et la sécurité publiques

Le groupe de travail examinera les mesures de substitution à la condamnation et à la sanction pénale qui sont disponibles et conformes aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues pour les personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues et ayant affaire au système de justice pénale. Les participants seront encouragés à mettre en commun les expériences vécues et les difficultés rencontrées par leur pays en ce qui concerne l'application de telles mesures avant, pendant et après un procès en fournissant des exemples d'options disponibles et des critères pertinents. Ils seront également invités à réfléchir aux effets sur la santé et la sécurité publiques de solutions de substitution à l'incarcération. Ils se concentreront en outre sur les liens entre le système de justice pénale et les services de santé et de protection sociale essentiels, et mettront en avant des pratiques prometteuses de coordination et de coopération entre ces secteurs.

c) Blanchiment d'argent, flux financiers illicites et mesures de lutte efficaces

Le groupe de travail examinera les tendances actuelles constatées dans les opérations financières criminelles en vue de la formulation de recommandations destinées à favoriser la mise en place de stratégies communes, de législations plus fortes et de meilleures formations professionnelles pour faire face à ces problèmes. Les participants seront encouragés à donner des exemples d'économie criminelle tirés du trafic de drogues dans leur pays, à donner des détails sur les mesures prises afin de perturber les flux financiers et les méthodes financières illicites et à communiquer des informations sur les stratégies mises en place pour prévenir le blanchiment des profits illicites tirés du trafic de drogues. Ils seront priés de mettre en commun leurs données d'expérience en matière de collecte, d'analyse et d'échange d'informations sur les flux financiers illicites des organisations criminelles impliquées dans le trafic de drogues, sur les enquêtes relatives aux infractions de blanchiment d'argent et sur la saisie et la confiscation des avoirs acquis par les trafiquants de drogues. Quelles sont les difficultés à surmonter en vue de priver les criminels de tels revenus et quelles recommandations proposer pour concevoir de futures initiatives collectives destinées à désorganiser les réseaux criminels impliqués?

d) Prise en considération de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes en matière de drogues¹

Le groupe de travail examinera l'importance des mesures différenciées selon le sexe qui tiennent compte des situations et besoins particuliers des femmes et des filles pour aborder le problème mondial de la drogue, notamment au cours de l'application de la résolution 59/5 de la Commission et du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Les participants seront encouragés à partager l'expérience de leur pays en ce qui concerne l'intégration d'une démarche soucieuse de la problématique hommes-femmes à toutes les étapes de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et programmes en matière de drogues. Le groupe de travail favorisera aussi la mise en commun des meilleures pratiques et des enseignements tirés des initiatives nationales prises pour mettre en œuvre les instruments internationaux, y compris les Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règle de Bangkok). Les participants seront également encouragés à partager l'expérience de leur pays concernant l'implication des femmes dans la criminalité liée aux drogues, et à examiner les circonstances qui font que les femmes et les filles restent particulièrement susceptibles d'être exploitées et mises à contribution pour le trafic de drogues, notamment comme passeuses.

7. Application de la décision 60/1 de la Commission des stupéfiants portant sur le renforcement des organes subsidiaires de la Commission

La décision 60/1 de la Commission des stupéfiants est libellée comme suit:

En réponse à l'invitation que l'Assemblée générale a formulée, le 19 décembre 2016, au paragraphe 97 de sa résolution 71/211 et ayant à l'esprit les demandes énoncées dans la résolution 56/10 du 15 mars 2013 de la Commission des stupéfiants et dans la recommandation opérationnelle 6 c) du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé "Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue", la Commission a décidé, lors de sa 9^e réunion, tenue le 17 mars 2017:

- a) D'examiner la manière dont ses organes subsidiaires pourraient davantage contribuer à l'application du document final,
- b) D'informer ses organes subsidiaires de l'invitation formulée dans le paragraphe 97 de la résolution 71/211 de l'Assemblée générale,
- c) De les inviter à l'examiner à leurs prochaines réunions et à lui en rendre compte en temps voulu.

Les participants à la Réunion seront invités à se pencher sur l'invitation de l'Assemblée générale à la Commission des stupéfiants à examiner la manière dont les organes subsidiaires de cette dernière pourraient davantage contribuer à l'application du document final et rendre compte à la Commission de leurs constatations.

8. Organisation de la treizième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe

Les participants à la douzième Réunion sont invités à examiner un projet d'ordre du jour provisoire de la treizième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, y compris les thèmes à traiter en groupes de travail et les lieux où pourraient se tenir les prochaines réunions. En décidant du lieu de la treizième Réunion et des thèmes devant être traités par les groupes de travail, ils faciliteraient grandement la préparation et l'organisation de

¹ Cette problématique a été ajoutée afin que le présent ordre du jour soit en adéquation avec le modèle adopté en 2016 par les autres Réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues et par la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient.

cette réunion. Le Secrétariat communiquera, sur demande, une copie de la lettre d'accord type indiquant la contribution de l'ONU, d'une part, et celle du pays d'accueil, d'autre part.

Les participants sont également invités à débattre de toute autre question liée à l'organisation de leurs travaux, en vue d'en améliorer la teneur et le suivi.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'organisation de la treizième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe (UNODC/HONEURO/12/5)

9. Questions diverses

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants pourront aborder tout autre thème important, comme les questions urgentes que soulèvent les rapports de pays.

10. Adoption du rapport de la douzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe

Les participants adopteront, le dernier jour de la Réunion, le rapport de celle-ci sur ses travaux, qui comprendra les constatations, conclusions et recommandations des groupes de travail.

Annexe

Projet d'organisation des travaux

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé ou description</i>
Mardi 27 juin		
8 heures-10 heures		Inscription
10 heures-13 heures		Ouverture
	1	Élection du Bureau
	2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	3	Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale
15 heures-18 heures	3	Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale (<i>suite</i>)
	4	Application des recommandations adoptées à la onzième Réunion
	5	Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016
Mercredi 28 juin		
10 heures-13 heures	6	Examen de thèmes spécifiques par le groupe de travail 1 Examen de thèmes spécifiques par le groupe de travail 2
15 heures-18 heures	6	Examen de thèmes spécifiques par le groupe de travail 2 (<i>suite</i>) Examen de thèmes spécifiques par le groupe de travail 3
Judi 29 juin		
10 heures-13 heures	6	Examen de thèmes spécifiques par le groupe de travail 3 (<i>suite</i>) Examen de thèmes spécifiques par le groupe de travail 4
15 heures-18 heures	5	Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016 (<i>suite</i>)
	7	Application de la décision 60/1 de la Commission des stupéfiants portant sur le renforcement des organes subsidiaires de la Commission
	9	Questions diverses
Vendredi 30 juin		
10 heures-13 heures	8	Organisation de la treizième Réunion
	10	Adoption du rapport de la douzième Réunion